



SYNDICAT TRAITEMENT DECHETS MENAGERS (SYTRAD) (Siren : 252601828)

## FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Portes-lès-Valence
Arrondissement	Valence
Département	Drôme
Interdépartemental	oui

### Date de création

Date de création	04/09/1992
Date d'effet	04/09/1992

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Serge BLACHE

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	7 Rue Louis Armand Z.I. La Motte
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	26800 PORTES LES VALENCE
Téléphone	04 75 57 80 00
Fax	04 75 57 75 14
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	525 734
Densité moyenne	90,56

## Périmètres

Nombre total de membres : 13

- Dont 13 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
07	CA Annonay Rhône Agglo (200072015)	CA
07	CA Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de Saint Félicien (200073096)	CA
07	CA Privas Centre Ardèche (200071413)	CA
26	CA Valence Romans Agglo (200068781)	CA
07	CC Ardèche Rhône Coiron (200071405)	CC
26	CC du Crestois et de Pays de Saillans Coeur de Drôme (200040509)	CC
26	CC du Diois (242600534)	CC
26	CC du Royans-Vercors (200067767)	CC
07	CC du Val d'Ay (240700716)	CC
26	CC du Val de Drôme (242600252)	CC
07	CC Rhône Crussol (200041366)	CC
07	SICTOMSED, Si de collecte et de traitement des ordures ménagères du secteur Eyrieux Doux (250700135)	SM fermé
26	S.I. RHODANIEN COLLECTE ET TRAITEMENT ORDURES MENAGERES (SIRCTOM) (252600903)	SM fermé

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p><i>Le SYTRAD est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés (hors verre) et la post exposition ds sites de gestion soumis à arrêté préfectoral. Il a pour objet la compétence du traitement des déchets ménagers et assimilés. Le SYTRAD pourra réaliser des missions d'intérêt général en traitant d'autres déchets compatibles avec ses installations de traitement ou en les faisant traiter. Le SYTRAD a la possibilité d'effectuer des prestations de services au profit de tiers publics non membres, c'est-à-dire en dehors de son périmètre statutaire. La réalisation de ces prestations est précédée de la conclusion d'une convention fixant les modalités d'intervention du Sytrad pour le compte du tiers public non membre. Le transport des déchets jusqu'aux lieux de tri ou de traitement n'est pas de la compétence du SYTRAD et reste attaché à la collecte.</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <p>- Autres</p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2017 - millésimée 2014)